AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF
Quatorzième session ordinaire
26- 30 Janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/468 (XIV) Rev.1

RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR L'INTEGRATION DU NEPAD DANS LES STRUCTURES ET LES PROCESSUS DE L'UNION AFRICAINE

I. Historique

1. En juillet 2001, le 37ème Sommet de l'OUA a adopté à Lusaka (Zambie), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme son programme intégré et exhaustif de développement socioéconomique. Le Sommet inaugural de l'Union africaine, tenu à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, a, par la Déclaration ASS/AU/Decl.1(1), adopté le NEPAD comme un programme de l'Union africaine.

2. En juillet 2003, le 2ème Sommet de l'Union africaine à Maputo a reconnu la nécessité de promouvoir une meilleure gestion de la nouvelle structure des politiques de développement en Afrique, en vue d'assurer sa mise en œuvre cohérente et efficace. Les dirigeants africains ont donc demandé au Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le Président du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC), de mettre en oeuvre l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine. Toutefois, cette intégration tant souhaitée ne s'est pas concrétisée en dépit des nombreux efforts déployés jusqu'à la 18ème réunion du HSGIC et au 10ème Sommet de l'Union africaine de janvier/février 2008, qui a adopté la Décision (Assembly/AU/Dec.191 (X) recommandant la mise en œuvre immédiate et rapide de l'intégration du NEPAD. Il a également été décidé que les conclusions en 13 points du Sommet de réflexion d'Alger, de mars 2007, devraient constituer la base du processus d'intégration, pour assurer la cohérence entre le travail du Secrétariat du NEPAD et celui de la Commission de l'Union africaine. Les 13 points ont, entre autres porté sur ce qui suit :

- Création d' une Autorité de planification et de coordination du NEPAD. Sa structure et son profil devront être définis par une étude à effectuer.
- La Rationalisation harmonieuse des activités et des processus du NEPAD avec ceux de la Commission de l'UA nécessitera une période de transition d'une année ;
- Mise en place de l'unité de coordination recommandée dans la proposition commune afin d'élaborer une feuille de route détaillée sur l'intégration du NEPAD et la création de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, avec des mesures, des étapes, des repères et des indicateurs, bien définis
- La Commission de l'Union africaine et le Gouvernement d'Afrique du Sud devront prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter la conclusion d'un Accord avec le pays hôte pour le Secrétariat du NEPAD pendant la période de transition, et par la suite d'un Accord de siège pour l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD à créer.

3. Le Sommet sur l'évaluation du NEPAD, tenu à Dakar (Sénégal), le 22 avril 2008, a confirmé le NEPAD comme un programme de l'UA, ainsi que les conclusions en 13 points du Sommet de réflexion d'Alger, et la décision de mettre en place l'Autorité de

planification et de coordination du NEPAD. A cet égard, le Sommet a chargé la Commission de l'UA et le Secrétariat du NEPAD de procéder à la mise en oeuvre de la Décision de la Conférence de l'UA de janvier/février 2008, portant sur l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA.

II. PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

4. En application des Décisions susmentionnées, et depuis la tenue des 35ème et 36ème réunions du Comité de pilotage du NEPAD à Midrand (Afrique du Sud), les 21-22 août et les 14-15 novembre 2008 respectivement, un certain nombre d'activités ont été exécutées et d'autres sont en cours afin d'intégrer le NEPAD dans l'UA. Celles-ci portent, entre autres, sur ce qui suit :

(i) Nomination des membres de l'Unité de coordination du NEPAD

5. L'Unité de coordination du NEPAD a été créée et est composée des membres et des membres cooptés suivants :

Membres :

- Le Commissaire aux affaires économiques (Président) (Commission de l'UA)
- Le Secrétaire Exécutif adjoint du Secrétariat du NEPAD (Secrétariat du NEPAD)
- Le Conseiller Spécial (Secrétariat du NEPAD)
- Le Directeur du Département des Affaires économiques (Commission de l'Union africaine)
- Le Conseiller juridique (Commission de l'Union africaine) ; et
- Le Directeur de CIDO (Commission de l'Union africaine)

Membres cooptés :

- Le Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (Commission de l'Union africaine),
- Le Directeur du Département du développement des ressources humaines, Science et de la Technologie (Commission de l'Union africaine), et
- Le Directeur du Département des Infrastructures et de l'Energie (Commission de l'Union africaine)

6. En outre, d'autres Directeurs de la Commission de l'UA seront invités aux réunions lorsque des questions concernant leurs Directions seront examinées. Il s'agit du :

- Directeur de l'administration et de la mise en valeur des ressources humaines (Commission de l'Union africaine)

- Directeur de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (Commission de l'Union africaine).

ii) Activités de l'Unité de Coordination du NEPAD

7. A ce jour, six réunions de l'Unité de Coordination du NEPAD ont été organisées. La première réunion s'est tenue le 10 juin 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie). Au cours de ces réunions ont accompli les tâches suivantes :

- Les Termes de référence pour l'Unité ;
- Le descriptif d'emploi du Secrétaire exécutif et l'annonce de vacance du poste y afférente ;
- Les mécanismes d'établissement de rapports de l'Unité ;
- Le Programme de travail de l'Unité de coordination
- La finalisation des termes de référence pour l'étude sur l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA, en vue du recrutement de Consultants ; et
- La signature de l'Accord de Siège avec l'Afrique du Sud.

iii) Accord de Siège avec l'Afrique du Sud pour le Secrétariat du NEPAD

8. Après avoir résolu les problèmes en suspens (imposition des ressortissants sud-africains qui travaillent au Secrétariat du NEPAD et fourniture de locaux appropriés et sécurisés pour le Secrétariat du NEPAD) avec la République d'Afrique du Sud, le Président de la Commission et le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud ont signé l'Accord de Siège en septembre/octobre 2008.

9. L'Unité de coordination a depuis lors entamé la mise en œuvre de cet Accord de Siège. Des réunions ont eu lieu avec le Ministère des Affaires étrangères (MAE) de l'Afrique du Sud et la Banque de développement de l'Afrique australe les 8 et 9 décembre 2008, à Midrand (Afrique du Sud). Une équipe conjointe pour la mise en œuvre, a été établie de même que ses termes de référence, en vue de veiller à ce que la mise en œuvre soit effectuée et menée à bonne fin.

iv) Etude relative à l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine

10. Les premiers termes de référence de l'étude ont été lancés et publiés le 4 août 2008 sur le site Internet de l'Union africaine et la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 4 septembre 2008. Mais à cette date, la Commission n'avait reçu aucune candidature. Face à cette absence de réaction, l'Unité de coordination a décidé de reporter, au 30 septembre 2008, la date limite de dépôt des candidatures et de les

publier également dans des revues internationales, comme l'« Economist » et « Jeune Afrique ». L'annonce a également été envoyée aux Etats membres.

11. Malheureusement le recrutement des consultants a pris du retard. Au départ lorsque l'appel d'offres a été lancé, on ne savait pas qu'elles seraient les sources de financement de l'étude, puisqu'on espérait pouvoir obtenir ces fonds sur place. Mais il n'en fut rien, dans la mesure où l'étude n'avait pas été prévue au budget de 2008. Par conséquent des fonds ont été identifiés au titre du Programme d'appui à la Commission de l'Union africaine de 55 millions d'Euros. Mais après avoir reçu l'accord de l'Union pour utiliser les Fonds au titre du Programme d'appui de 55 millions d'Euros, l'Unité a été informée qu'il faudrait appliquer les procédures de passation des marchés du FED, l'Union africaine et l'Union européenne sont donc convenues d'annuler la procédure initiale de passation des marchés, et d'en lancer une nouvelle qui soit conforme à celles du FED et aux documents types (dossier). L'appel d'offres a été relancé le 27 octobre 2008, assorti de la date limite du 28 novembre 2008.

12. À la date de clôture, quatre candidatures ont été reçus. Toutefois à l'ouverture des plis (propositions techniques) par l'équipe d'évaluation de la Commission de l'UA, un candidat a été disqualifié pour des raisons de forme (pas de déclaration d'exclusivité signée, pas de déclaration d'appel d'offres signée et pas d'originaux signés), il ne restait plus que trois candidats à évaluer. L'équipe a achevé son travail d'évaluation des propositions techniques le vendredi 12 décembre 2008. La Commission d'appel d'offres de la Commission de l'UA s'est réunie le mardi 16 décembre 2008, pour approuver le rapport d'évaluation et attribuer le marché. Le rapport a été approuvé et sera transmis à l'Union européenne (UE) pour approbation le 18 décembre 2008. À la suite de quoi le contrat sera attribué. Il est prévu que les Consultants entameront leur travail dans la semaine qui commence le 22 décembre 2008. Par conséquent, l'étude et ses recommandations ne seront pas achevées dans les délais limites de janvier 2009.

v) Démarrage des activités d'intégration avant la finalisation de l'étude

13. Pendant la sixième réunion de l'unité de coordination du NEPAD qui s'est tenue à Midrand, Afrique du Sud, le 8 décembre 2008, l'unité a accepté de commencer à travailler sur un certain nombre d'activités d'intégration, en attendant la finalisation de l'étude. Il a été décidé que certaines activités pourraient démarrer avant la finalisation de l'étude, afin d'accélérer le processus d'intégration. Parmi celles-ci figurent :

- L'utilisation du drapeau de l'UA dans et sur les bâtiments du Secrétariat du NEPAD : décembre 2008 – janvier 2009 ;
- L'utilisation de l'emblème de l'UA dans les documents du NEPAD: janvier - mars 2009 ;
- L'intégration du budget du Secrétariat du NEPAD dans le budget 2009 de l'UA: 15-17 décembre 2008;
- L'émission de Laissez-passer au personnel pertinent du Secrétariat du NEPAD : Janvier 2009;
- La connectivité IT et VSAT au Secrétariat du NEPAD : janvier - mars 2009; et
- L'harmonisation des programmes sectoriels de la Commission de l'UA et du Secrétariat du NEPAD : janvier – mars 2009;

- La composition des délégations conjointes pour les réunions ; et
- La compilation par le Secrétariat du NEPAD d'un registre des avoirs qui sera soumis à la Commission de l'UA : janvier - mars 2009.

III QUESTIONS DIVERSES

B. Point sur la désignation du Secrétaire exécutif et de l'organe appelé à remplacer le NEPAD

14. Concernant le recrutement du nouveau Secrétaire exécutif du NEPAD, un descriptif d'emploi a été convenu entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD. Le poste a été publié sur le site Internet de la Commission de l'Union africaine le 11 juin 2008, et la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 11 août 2008. Le descriptif d'emploi a également été envoyé aux Etats membres par le biais de leurs Ambassades à Addis-Abeba. La Commission a depuis lors reçu 75 candidatures. La présélection des candidats au poste de Secrétaire exécutif qui avait au départ été intégrée dans le programme de travail de l'Unité de coordination du NEPAD, a depuis lors été dissociée du travail de l'Unité, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Et ce, conformément aux recommandations de la 35ème réunion du Comité Directeur du NEPAD et au mandat donné à l'Unité lors du Sommet de réflexion tenu à Alger en mars 2007. La 35ème session du Comité Directeur du NEPAD a proposé que la présélection des candidats soit déterminée par :

i. Les membres des cinq régions, ou
ii. des experts externes

15. Aux fins d'accélérer le processus, il a été décidé de confier la présélection des candidats à un cabinet-conseil qui serait recruté. Aux termes de cette décision, les termes de référence pour la présélection des candidats au poste de Secrétaire exécutif du NEPAD ont été envoyés à sept cabinets-conseils présélectionnés en Afrique le 15 octobre 2008, et placés sur le site Internet de la Commission de l'Union africaine, et la date limite a été fixée au 20 octobre 2008. La Commission a reçu des soumissions de deux cabinets-conseils qui ont été évalués et examinés par la Commission des appels d'offres de la Commission de l'UA, le 12 novembre 2008, et un cabinet-conseil KPMG-Kenya a été retenu. Celui-ci a depuis lors achevé la présélection des candidats (15 candidats ont été présélectionnés) et les résultats ont été envoyés à la Commission de l'UA pour commentaires. La réponse de la Commission a été reçue le mardi, 16 décembre 2008. Le cabinet devrait effectuer une autre présélection pour ne retenir que 7 à 8 candidats qui feront l'objet d'entretiens sur leur compétence, avant la dernière qui se déroulera à la Commission de l'UA. Les consultants devront achever leur travail d'ici la fin de décembre 2008.

16. Les entretiens sont prévus du 7 au 9 janvier 2009. Les chefs d'État et de gouvernement des pays précurseurs (Algérie, Égypte, Nigeria, Sénégal et Afrique du Sud), le Président de l'Union africaine et le Président du Comité de mise en œuvre des

chefs d'État et de gouvernement ont depuis lors été priés de désigner leurs représentants personnels pour siéger au sein du panel chargé des entretiens. Il y aura également ainsi qu'un représentant du Président de la Commission de l'Union africaine, et ce, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.191(X) du dixième Sommet de l'Union africaine de janvier/février 2008. La Commission de l'Union africaine attend leur réponse. Le choix du Secrétaire exécutif par le Président de la commission de l'UA, en consultation avec la Président de l'UA et celui du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD devrait intervenir d'ici la troisième semaine de janvier 2009, afin que le nom du nouveau Secrétaire exécutif soit approuvé lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de janvier/février 2008.

17. Afin d'appuyer ce travail relatif au processus de recrutement, une équipe de recrutement au niveau interne a également été mise sur pied et est composée des membres ci-après :

i. S.E le Vice-président (Président) ;

ii. Le Commissaire en charge des affaires économiques (Vice-président) ;

iii. Le Commissaire des affaires politiques (membre) ;

iv. Le Commissaire en charge de l'agriculture et de l'économie rurale (membre) ;

v. Le Commissaire en charge de l'infrastructure et de l'énergie (membre) ;

vi. Le Conseiller juridique (membre) ;

vii. Le Directeur de l'administration et de la mise en valeur des ressources humaines (membre)

viii. Président de l'Association du personnel (membre)

18. À ce jour, l'équipe s'est déjà réunie à trois reprises pour assurer le suivi et le contrôle de la qualité du travail effectué par KPMG, et pour donner davantage de conseils sur le processus de recrutement.

IV. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS OBTENUS

19. Même si les efforts concertés destinés à intégrer le NEPAD au sein de l'UA et à recruter un nouveau Secrétaire exécutif n'ont commencé qu'au milieu de l'année 2008, beaucoup de résultats ont été obtenus dans ce court laps de temps.

Intégration du NEPAD:

- Création de l'Unité de coordination du NEPAD, et six réunions tenues à ce jour ;

- Finalisation des termes de référence de l'unité ;

- Élaboration d'un programme de travail pour l'unité de coordination ;

- Achèvement de la signature de l'Accord de Siège avec l'Afrique du Sud ;

- Début des travaux sur la mise en œuvre de l'Accord de Siège en collaboration avec les autorités sud africaines, notamment la banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) ;

- La Mise en place d'une équipe conjointe de mise en œuvre avec des fonctionnaires du Secrétariat de la CUA/du Secrétariat du NEPAD/de la DBSA et du MAE et définition de son mandat afin de veiller à ce que la mise en œuvre de l'Accord de Siège soit effectuée et menée à son terme ;

- Garantie du financement en vue de la réalisation de l'étude au titre du programme d'appui de 55 millions d'euros ;

- Finalisation des termes de référence et du dossier d'appel d'offres du FED pour l'étude relative à l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA, en vue du recrutement des consultants ;

- Fin du lancement du dossier d'appel d'offres du FED sur l'étude, évaluation des soumissions et autre approbation de la Commission des appels d'offres de la Commission de l'UA y afférente ; et

- Début des travaux relatifs à la pré finalisation de l'étude sur les activités d'intégration. À savoir : harmonisation budgétaire/financière, gestion et enregistrement des avoirs, utilisation du drapeau de l'UA, utilisation de l'emblème de l'UA, émission du laissez-passer, questions relatives aux TIC et au VSAT communications, harmonisation du programme sectoriel.

Recrutement du Secrétaire exécutif du NEPAD :

- Finalisation du descriptif du poste du Secrétaire exécutif et publication menée à bonne fin, avec un total de 75 candidatures reçues ;

- Finalisation des termes de référence des consultants pour la présélection, la publication effective et l'attribution du contrat ;

- Début des travaux de présélection assignés aux Consultants ;

- Mise en place d'une équipe interne de recrutement de la Commission de l'UA en vue d'assurer le contrôle et la qualité du processus de recrutement ; et

- Achèvement par les consultants de la liste initiale de présélection des 15 candidats.

V. RÉSUMÉ DES PROBLÈMES

20. Même si le processus d'intégration est en bonne voie, et que l'unité de coordination a fait des progrès sensibles, le processus a enregistré un certain nombre de problèmes qui ont, à leur tour, créé des goulots d'étranglement et ont contribué à son ralentissement. Ces problèmes ont essentiellement porté sur la conclusion de l'Accord de Siège, le financement de l'étude du NEPAD et la présélection des candidats pour le poste de Secrétaire exécutif du NEPAD.

i) Accord de Siège avec l'Afrique du Sud pour le Secrétariat du NEPAD

21. Même si les négociations sur l'Accord de Siège avec l'Afrique du Sud sont à présent achevées, des questions comme (l'imposition, l'immigration et le paiement de loyer) étaient restées en suspens et il a fallu beaucoup de temps pour les résoudre.

ii) Étude relative à l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA

22. En ce qui concerne l'étude relative à l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, les retards intervenus dans sa mise en œuvre ont été dus à ce qui suit :

- Manque de réaction au premier processus d'appels d'offres invitant les soumissionnaires à effectuer une étude, ce qui a nécessité la prorogation de la date limite au 30 septembre 2008;

- Manque de financement dû à l'absence de prévision de ressources budgétaires dans le budget de 2008 de la Commission de l'UA, et qui a nécessité un appel de fonds extérieurs auprès du programme d'appui de 55 millions d'euros ;

- Annulation du processus initial d'appels d'offres et nécessité de relance selon les procédures du FED.

(iii) Désignation du Secrétaire exécutif et organe appelé à remplacer le NEPAD

- Retards intervenus dans les réactions aux recommandations de la 35ème réunion du Comité directeur du NEPAD tenue les 21 et 22 août 2008, demandant que le processus de recrutement soit dissocié du travail de l'unité de coordination. Jusqu'à la tenue de cette réunion, les travaux étaient en bonne voie ; et

- La nécessité de s'assurer les services d'un cabinet de gestion pour effectuer la présélection et les procédures administratives qui en découlent.

III. VOIE A SUIVRE

23. En ce qui concerne la voie à suivre, les activités suivantes seront entreprises :

a) Intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA

i) Obtention de l'accord de l'UE pour le processus de recrutement et d'évaluation ;

ii) Adjudication du contrat aux Consultants et début des activités dans la semaine qui commence le 22 décembre 2008 ;

iii) Réalisation de l'étude qui commence par la soumission d'un rapport initial vers le début de janvier 2009.

b) Nomination du Secrétaire exécutif du NEPAD

i) Achèvement du processus de présélection par KPMG et accord de l'équipe interne de recrutement de la Commission de l'UA ;.

ii) Désignation d'un groupe chargé des entretiens conformément à la Décision Assembly/AU/Dec. 191 (X) d'ici au début de janvier 2009 ;

iii) Déroulement des entretiens d'ici au début de janvier 2009 ;

iv) Sélection du Secrétaire par le Président de la Commission de l'Union africaine en consultation avec le Président de l'UA et le Président du HSGIC du NEPAD, d'ici à la fin de la troisième semaine de janvier 2009 ; et

v) Approbation de la nomination du Secrétaire exécutif qui a été retenu par la Conférence de l'UA à la fin de janvier 2009.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport Interimaire de la Commission sur l'Integration du NEPAD dans les Structures et les Processus de l'Union Africaine

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3193

Downloaded from African Union Common Repository